



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 25 mars 2024  
Convocation du : 19 mars 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD,

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Lahcem AIT EL HAJ, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter par Martine DUBREU, Hugues QUESTE, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE et Pierre VANNESTE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EN RETARD** : Rut LERNER-BERTRAND, Carole CASIER, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter au vote de la délibération DE24.020 Philippe CATTOIRE, Martine COBBAERT et Dominique BAILLEUL.

**ABSENTS** : Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philippe CATTOIRE

DE24.029

**FINANCES**  
**BUDGET**

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT  
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT  
OPÉRATION COMPTABLE N°315  
« RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE LÉON GAMBETTA »  
MODIFICATION

*Autorisation - Approbation*

0380

Par délibération DE20.148 du 17 décembre 2020, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la réhabilitation de l'école Léon Gambetta. Elle a ensuite été modifiée par la délibération DE22.035 du 24 mars 2022 puis par la délibération DE23.048 du 30 mars 2023.

L'AP/CP est à nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, la consultation des entreprises ayant été infructueuse en 2023, une nouvelle procédure de marchés publics a dû être lancée.

Les différents lots ont ainsi été attribués aux entreprises le 7 décembre 2023.

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2024, conformément à une planification concertée avec les équipes enseignantes.

Cette nouvelle AP/CP intègre les différentes offres financières des entreprises.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
		2021	2022
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	<u>500 000 €</u>	60 000 €	440 000 €

Situation actuelle de l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisés en 2021	Réalisés en 2022	2023	2024
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	1 255 436,92 €	48 436,92 €	51 162,45	50 000 €	1 105 837,55 €

Nouvelle AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisés en 2021	Réalisés en 2022	Réalisé en 2023	2024
Réhabilitation de l'école Léon Gambetta	1 539 269,03 €	48 436,92 €	51 162,45 €	47 290,69 €	1 392 378,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Philippe CATTOIRE**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance




Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

